

222C0149
FR0010613471-FS0028

14 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SUEZ
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2022, la société anonyme Veolia Environnement (Veolia) (21 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2022, les seuils de 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir 551 451 261 actions SUEZ¹ représentant autant de droits de vote, soit 86,22% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SUEZ par la société Veolia dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions SUEZ qu'elle a initiée³.

¹ Compte non tenu des 67 428 actions SUEZ auto-détenues par la société (situation au 30 novembre 2021 telle que communiquée par la société SUEZ).

² Sur la base d'un capital composé de 639 599 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (situation au 30 novembre 2021 telle que communiquée par la société SUEZ).

³ Cf. notamment D&I 222C0076 du 10 janvier 2022.